

L'an deux mil dix sept, le deux octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 26 septembre 2017.

Présents : MM. d'AMÉCOURT Antoine, BOUCHER Daniel, Mme GIGOMAS Jeanine, MM. LEFÈVRE Daniel, HEURTEBISE Hervé, Mme DROUIN Valérie, M. BESNIER Claude, Mme PINEL Sylvette, M. MORIN Jean-Louis, Mmes MAUBOUSSIN Odile, LE GALL Véronique, CLÉMENT Françoise, ACOU Christine.

Absents excusés : MM. DUBOIS Christophe, ROBIN Thierry.

01. Désignation du secrétaire de séance.

A l'unanimité, Mme Valérie DROUIN est nommée secrétaire de séance.

02. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2017.

Le Conseil Municipal approuve ledit procès-verbal.

03. Adoption des attributions déléguées du Maire.

Néant

04. Convention de groupement de commande : mise en place du COMEDEC (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil)

M. le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 permet la constitution de groupements de commande entre pouvoirs adjudicateurs pour lancer des marchés publics pour des besoins communs. Une convention constitutive, signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement du groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi les membres du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé de la Ville de Sablé/Sarthe et des communes de la Communauté de Communes de Sablé/Sarthe pour la numérisation et la création d'une base de données des actes d'Etat Civil non informatisés. Ce préalable est nécessaire à la mise en place de COMEDEC (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil). Cette plate-forme permet l'échange dématérialisé des actes d'état-civil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner la Ville de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la Ville de Sablé/Sarthe et les communes de la Communauté de communes de Sablé/Sarthe.

05. Contrat d'assurance « Protection Juridique »

M. le Maire indique que le contrat d'assurance de protection juridique souscrit en 1998 par les communes de la Communauté de communes de Sablé sera résilié au 31 décembre 2017 et présente le projet de remplacement émanant d'Allianz Protection Juridique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de souscrire auprès d'Allianz Protection Juridique, un contrat d'assurance « Protection Juridique » de la commune sans la garantie « expropriation » pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, moyennant une prime forfaitaire annuelle de 270 € et autorise M. le Maire à signer le contrat.

06. Fiscalité professionnelle – Délibérations antérieures à fin 2010 à rapporter.

Suite au passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU), le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les délibérations qui avaient été prises par la commune d'Avoise au titre de la Taxe Professionnelle jusqu'en 2010 ne sont plus utiles. A la demande de la DDFIP, M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de rapporter toutes les délibérations prises en matière de Taxe Professionnelle (TP) et/ou à la Cotisation Economique Territorial (CET). A la suite du passage de notre Communauté de communes au régime de FPU, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de rapporter toutes les délibérations prises antérieurement en matière de Fiscalité Professionnelle.

07. Indemnité pour le gardiennage de l'église

M. le Maire précise que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2017 à 479,86 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, pour l'année 2017, à 479,86 € le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à verser à M. BOUCHET Jean-Marie.

08. Repas des anciens ; Contrat avec M. HOULBERT

M. le Maire rappelle que le repas offert par la commune aux personnes âgées de plus de 70 ans sera servi à la salle polyvalente le samedi 11 novembre 2017 ; il est proposé que M. Jean-Claude HOULBERT, musicien, anime ce repas. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette prestation moyennant le versement de la somme de 160 € à M. Jean-Claude HOULBERT, et autorise M. le Maire à signer le contrat.

#### 09. Informations et questions diverses.

Subvention Foire aux Vins. M. le Maire donne connaissance du courrier du Président de l'Association Pétanque Avoisienne sollicitant une subvention pour l'organisation de la 35<sup>ème</sup> Foire aux Vins qui aura lieu les 24 et 25 février 2018. Le Conseil Municipal donne un accord de principe, mais demande comme les années précédentes que lui soit fourni le bilan de la dernière foire.

Peupleraie « La Noë ». M. le Maire indique qu'il a adressé un courrier à l'Office National des Forêts pour l'informer que la commune d'Avoise envisageait la mise en vente des 284 peupliers de la peupleraie située à Avoise, route d'Asnières au lieudit « La Noë ». L'ONF a répondu ne pas pouvoir organiser cette vente en raison de « la modestie des surfaces boisées ne permettant pas le bénéfice du régime forestier ».

M. le Maire informe le Conseil Municipal que deux offres ont été faites :

- l'une des Ets RAULT (35380 Plélan le Grand) d'un montant de 17 012 € ;
- l'autre des Ets DROUIN (72290 Mézières-sur-Ponthouin) d'un montant de 19 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la vente en bloc et sur pied des 284 peupliers moyennant le prix de 19 200 € et autorise M. le Maire à signer le contrat de vente à intervenir entre la commune d'Avoise et les Ets DROUIN.

Extension du cimetière. Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation des travaux de clôture par les Ets HUET.

Rue de Champgaillard. Les travaux de réfection des trottoirs, côté impair, prévus par la Communauté de communes et confiés à l'entreprise COLAS, ont commencé ce lundi 2 octobre.

Cabine téléphonique. M. le Maire rappelle que ORANGE prévoit d'ici la fin de l'année 2017 le démontage de la cabine téléphonique située Place des Deux Fonds. Le Conseil Municipal souhaiterait connaître les conditions dans lesquelles ORANGE accepterait de céder la cabine à la commune en prévision de l'aménager en « boîte à livres ».

Multicommerce. M. le Maire informe le Conseil Municipal que, par jugement en date du 19 septembre 2017, le Tribunal de Commerce du Mans a ouvert à l'égard de la SARL L'Escale d'Avoise une procédure de liquidation judiciaire simplifiée. Maître BRIAND a été nommé liquidateur et devrait prochainement résilier la location-gérance entre la commune et la SARL L'Escale d'Avoise.

Liste électorale. Suite à la demande d'un électeur, M. le Maire précise les conditions de communication de la liste électorale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.